L'AUTRE CANAL NANCY
Établissement Public de Coopération Culturelle

Conseil d'Administration EPCC L'Autre Canal
Séance du 19 mai 2026
Extrait du registre des délibérations
DELIBÉRATION N°317-2026

Objet : Budget supplémentaire 2026

Exposé des motifs :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R1431-7 du CGCT relatif aux responsabilités du Conseil d'administration d'EPCC,
Vu l'article R1431-13 du CGCT relatif aux responsabilités de la direction d'EPCC,
Vu l'article L1612-12 du CGCT relatif à l'approbation des comptes par l'organe délibérant sur le compte financier unique,
Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle,
Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2006 relatif à la création de l'EPCC L'Autre Canal,
Vu les statuts de L'Autre Canal du 7 décembre 2006 modifiés par arrêté préfectoral n°2021/425 du 19 juillet 2021,
Vu l'arrêté préfectoral n°2021/425 de la Préfète de la Région Grand Est portant modification des statuts de l'EPCC L'Autre Canal,
Vu la délibération 218-2021 de l'EPCC L'Autre Canal en date du 10 décembre 2021 portant approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration de l'EPCC L'Autre Canal modifié par la délibération 274-2024 en date du 27 septembre 2024,
Vu la délibération 311-2026 de l'EPCC L'Autre Canal en date du 3 février portant approbation du budget primitif 2026.

SECTION D'EXPLOITATION	Rappel BP+DM 2025	%	BP 2026	%	variation BS 2026	BS 2026	%	Variation 2025/2026
Chapitre 011 Charges à caractère général	2 118 363,44 €	58,73%	2 105 989,25 €	58,57%	180 452,91 €	2 286 442,16 €	58,81%	168 078,72 €
Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	1 262 500,00 €	35,00%	1 278 835,25 €	35,56%	98 500,00 €	1 377 335,25 €	35,42%	114 835,25 €
Chapitre 014 Atténuation de produits	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	80 750,00 €	2,24%	86 197,35 €	2,40%	1 500,00 €	87 697,35 €	2,26%	6 947,35 €
Chapitre 66 Charges financières	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	10 000,00 €	0,28%	5 995,08 €	0,17%	8 621,00 €	14 616,08 €	0,38%	4 616,08 €
Chapitre 68 Dotations aux provisions	5 220,49 €	0,14%	783,07 €	0,02%	0,00 €	783,07 €	0,02%	(4 437,42 €)
Chapitre 69 Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 023 *Virement à la section d'investissement*	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 042D *Opérations d'ordre de transfert entre sections*	130 400,00 €	3,61%	118 000,00 €	3,28%	3 300,00 €	121 300,00 €	3,12%	(9 100,00 €)
Chapitre D002 Déficit d'exploitation reporté	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	**3 607 233,93 €**	**100,00%**	**3 595 800,00 €**	**100,00%**	**292 373,91 €**	**3 888 173,91 €**	**100,00%**	**280 939,98 €**

Chapitre 013 Atténuation de charges	11 950 €	0,33%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	(11 950,00 €)
Chapitre 70 Vente de produits, prestations de services	1 527 123,00 €	42,34%	1 682 036,42 €	46,78%	81 921,00 €	1 763 957,42 €	45,37%	236 834,42 €
Chapitre 74 Subventions d'exploitation	1 755 437,49 €	48,66%	1 780 359,58 €	49,51%	27 000,00 €	1 807 359,58 €	46,48%	51 922,09 €
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	16 000,00 €	0,44%	47 800,00 €	1,33%	5 900,00 €	53 700,00 €	1,38%	37 700,00 €
Chapitre 76 Produits financiers	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	33 500,00 €	0,93%	2 604,00 €	0,07%	0,00 €	2 604,00 €	0,07%	(30 896,00 €)
Chapitre 78 Reprise sur amortissements et provisions	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 042R *Opérations d'ordre de transfert entre sections*	83 000,00 €	2,30%	83 000,00 €	2,31%	5 100,00 €	88 100,00 €	2,27%	5 100,00 €
Chapitre R002 Excédent d'exploitation reporté	180 223,44 €	5,00%	0,00 €	0,00%	172 452,91 €	172 452,91 €	4,44%	(7 770,53 €)
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	**3 607 233,93 €**	**100,00%**	**3 595 800,00 €**	**100,00%**	**292 373,91 €**	**3 888 173,91 €**	**100,00%**	**280 939,98 €**
ECART RECETTES/DÉPENSES EXPLOITATION	**0,00 €**	**X**	**0,00 €**	**X**	**0,00 €**	**0,00 €**	**X**	**0,00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT	Rappel BP+DM 2025	%	BP 2026	%	variation BS 2026	BS 2026	%	Variation 2025/2026
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	4 500,00 €	2,04%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	(4 500,00 €)
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	132 951,89 €	60,31%	59 000,00 €	41,55%	113 000,00 €	172 000,00 €	66,13%	39 048,11 €
Chapitre 26D Participations et créances rattachés à des participat°	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 13 Subventions d'investissement	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 15 Provisions pour risques et charges	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 020 Dépenses imprévues	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 040D *Opérations d'ordre de transfert entre sections*	83 000,00 €	37,65%	83 000,00 €	58,45%	5 100,00 €	88 100,00 €	33,87%	5 100,00 €
Chapitre D001 Déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**220 451,89 €**	**100,00%**	**142 000,00 €**	**100,00%**	**118 100,00 €**	**260 100,00 €**	**100,00%**	**39 648,11 €**

Chapitre 13 Subventions d'investissement	4 500,00 €	2,04%	24 000,00 €	16,90%	7 600,00 €	31 600,00 €	10,26%	27 100,00 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 28 Amortissements des immobilisations	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 021 *Virement de la section d'exploitation*	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 040R *Opérations d'ordre de transfert entre sections*	130 400,00 €	59,15%	118 000,00 €	83,10%	3 300,00 €	121 300,00 €	39,38%	(9 100,00 €)
Chapitre R001 Excédent d'investissement reporté	85 551,89 €	38,81%	0,00 €	0,00%	105 137,89 €	105 137,89 €	34,13%	19 586,00 €
Chapitre 10 Excédent de fonctionnement reporté		0,00%	0,00 €	0,00%	50 000,00 €	50 000,00 €	16,23%	50 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**220 451,89 €**	**100,00%**	**142 000,00 €**	**100,00%**	**166 037,89 €**	**308 037,89 €**	**100,00%**	**87 586,00 €**
ECART RECETTES/DÉPENSES INVESTISSEMENT	**0,00 €**	**X**	**0,00 €**	**X**	**47 937,89 €**	**47 937,89 €**	**X**	
TOTAL DES DÉPENSES + RECETTES EXPLOITATION + INVESTISSEMENT	**3 827 685,82 €**	**X**	**3 737 800,00 €**	**X**	**458 411,80 €**	**4 196 211,80 €**	**X**	

Ce budget supplémentaire 2026, proposé en annexe au format règlementaire M4, a pour objet essentiel d'affecter les résultats constatés au Compte Financier Unique de l'exercice précédent, d'intégrer les restes à réaliser et d'ajuster, comme pour tout budget supplémentaire, les crédits initialement votés lors du budget primitif qui s'est tenu le 3 février 2026.

Il est présenté pour un montant total de 4 196 211,80€, en augmentation de 458 411,80€ par rapport au BP 2026 :

→ **3 888 173,91€ pour la section d'exploitation**, en augmentation de 292 373,91€ par rapport au BP 2026
→ **308 037,89€ pour la section d'investissement**, en augmentation de 166 037,89€ par rapport au BP 2026

Le détail ligne par ligne et en lecture analytique est annexé à la présente délibération.

Les éléments suivants sont à relever :

A. SUR LA SECTION D'EXPLOITATION

1. Concernant les charges

Pour **les charges à caractère général (chapitre 011),** comparativement au BP 2026, il est proposé une augmentation de 180 452,91€ pour un total de 2 286 442,16€ et une proportion de 58,81% du total du BS.
Cette augmentation s'explique par :

- un volume de concerts finalement plus conséquent que ceux prévus en début d'année entrainant notamment des frais de contrats de cession et de production liés (604, 6257)
- une augmentation des partenariats sur Amours d'Été entrainant des concerts supplémentaires (604,6257)
- Des charges d'études bâtimentaires nécessaires à la bonne exploitation de la Grande Halle - études de charges, de

sol et acoustiques (604)
- Des charges de communication et de signalétiques supplémentaires liées au projet commun (6238)
- Un changement du logiciel comptable avec une augmentation du coût de l'abonnement, des charges de transfert des données entre les deux logiciels et la formation liée, programmé entre septembre et décembre (6288, 6135)

Concernant **les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)**, il est proposé au vote une hausse de 98 500€ pour un total de 1 377 335,25€ et une proportion de 35,42% du BP.
Ceci s'explique par :
- Une réserve de bonification de la PPV annuelle et de possibles mesures complémentaires liées à la NAO en cours de négociation (64111)
- Une augmentation des charges de personnels artistiques et techniques dues à un plus grand nombre de concerts prévus sur le Volet Ondes Infinies et Amours d'Été (64113)
- Des crédits à affecter pour de futurs projets de création, notamment en vue des 20 ans de L'Autre Canal en 2027 (64113 et 64114)

Concernant **les autres charges de gestion courants (chapitre 65),** Il est proposé au vote une hausse de 1500 € pour un total de 87 697,35€ concernant des charges supplémentaires sur les droits d'auteurs.
Concernant **les charges exceptionnelles (chapitre 67),** il est proposé au vote une hausse de 8621€ pour un total de 14 616,08€ concernant une régularisation de titres antérieurs concernant de la Tva non facturé pour la BPI et l'annulation d'un titre à la Fnac à la charge de FNAC Darty (sans incidence sur le résultat)
Concernant **les opérations d'ordre de transfert (chapitre 042D),** il est proposé au vote une hausse de 3300€ pour un total de 121 300€ pour ajuster les amortissements des investissements supplémentaires.

2. Concernant les recettes

Les ventes de produits et prestations (chapitre 70) sont proposées pour un montant de 1 763 957,42€ représentant 45,37% du total du budget et avec une hausse de 81 921€, notamment liée aux recettes de billetterie.
Les contributions et subventions d'exploitation (chapitre 74) sont proposées pour un montant de 1 807 359,58€ et en hausse de 27 000€ soit 46,48% du total du budget, liées à l'affection d'une partie de la subvention MPMD2025 sur le budget 26 ainsi que d'une subvention en action culturelle non inscrit au BP.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont proposés avec une hausse de 5 900€ pour un total de 53 700€, correspondant à des recettes supplémentaires sur le volet évènementiel du Club Vedettes tout en gardant les objectifs de mécénat du BP26.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042R) sont proposées avec une hausse de 5 100€ pour un montant de 88 100€, correspondant à la reprise sur les subventions d'investissement.

Le résultat d'exploitation de 172 452,91€ est comptabilisé sur le chapitre D002, celui-ci tient compte d'un transfert de 50000€ sur la section d'investissement.

En termes de traduction analytique de ces éléments sur les 8 facettes du projet artistique, culturel et territorial, on peut noter :

- **Ondes Infinies :** augmentation des productions et coproductions à un niveau d'activité jamais atteint, permettant une marge positive avec cependant moins de locations prévues.
- **Bon Moment et Amours d'Été : a**ugmentation des charges et des recettes pour Amours d'été aux vues d'un nombre plus importants de concerts. Maintien pour Bon Moment des prévisions du BP.
- **Nouvelles Vagues :** maintien des actions en faveur de la jeunesse avec une marge moins importante.
- **Echappées Sonores :** Les actions en faveur des champs médicosocial, des solidarités et de la justice s'étant précisés avec une augmentation du budget.
- **Boussole :** Augmentation du soutien à la création, notamment en vue des 20 ans de L'Autre Canal.
- **Confluences :** maintien des prévisions du BP 2025.
- **Passerelles :** ajustement du budget suite à la précision du planning des privatisations.

Concernant le fonctionnement général, le budget est revu à la hausse pour tenir compte des évolutions du projet L'Autre Canal/L'Octroi- Nancy, des augmentations de charges de personnel, des études bâtimentaires et du changement de logiciel comptable.

B. SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Concernant les dépenses

Le **chapitre 21 – Immobilisations corporelles** est proposé au vote à hauteur de 172 000€ soit une augmentation de 113 000€ par rapport aux prévisions inscrites au BP s'expliquant par l'inscription nouvelles de dépenses d'investissement, notamment celles liées au projet commun et celles prévues dans une nouvelle demande d'aide au CNM.

Le **Chapitre 040D – Opérations d'ordre de transfert entre sections** est proposé au vote à hauteur de 88 100€ soit une hausse de 5100€.

2. Concernant les recettes

Le **Chapitre 13 – subventions d'investissement** est proposé au vote à hauteur de 31 600€ soit une hausse de 7 600 €.

Le **Chapitre 040R – Opérations d'ordre de transfert entre sections** est proposé au vote à hauteur de 121 300€ soit une augmentation de 3300€.

Le Chapitre 10 - est proposé au vote à hauteur de 50 000€, avec l'affectation d'une partie du résultat d'exploitation en investissement.

Le résultat d'investissement de 105 137,89 est comptabilisé sur le chapitre R001.

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration :

- de valider le Budget Supplémentaire 2026 de l'EPCC L'Autre Canal
- d'autoriser le directeur à réaliser des virements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 12) et des opérations d'ordre de transfert entre sections (article L.1612-28 du CGCT)
- d'autoriser le directeur de l'EPCC à effectuer toutes démarches utiles en vue de l'obtention de subventions de l'Europe, de l'État, de la Région, du Département, de la Métropole, des communes et de tout autre organisme public et privé pour le financement de projets prévus au Budget Supplémentaire 2026

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Étaient présents pour le vote : Monsieur Bertrand MASSON, Madame Véronique ERNEST, Madame Anne-Sophie DIDELOT, Madame Martine LIZOLA, Monsieur Philippe MORENVILLIER, Madame Florence FORIN, Madame Elise SERVERIN, Madame Caroline LELOUP, Monsieur Vincent RULOT, Madame Alice CHATARD, Monsieur Bertrand BIANCHINI.

Avaient donné procuration écrite pour le vote : à Monsieur Bertrand MASSON, Monsieur Hocine CHABIRA ; à Madame Florence FORIN, Madame Isabelle CHARDONNIER ; à Madame Caroline LELOUP, Monsieur Yves COLOMBAIN ; à Monsieur Vincent RULOT, Madame Emmanuelle CUTTITTA.

Fait à Nancy le 19 mai 2026

Bertrand MASSON
Le Président

Bertrand BIANCHINI
Le Secrétaire de séance